

Quand Clío joue les Pandores : les archives entre histoires et mémoires

Résumé

Histoire et mémoire ne sont pas deux notions exactement superposables et le sont d'autant moins dès lors que le passé dont elles rendent compte porte la marque d'un traumatisme de l'histoire. Au cœur des relations heurtées qu'entretiennent alors Clío et Mnémosyne, se tient l'archive. Dans pareil cas, le traitement dont celle-ci fait l'objet constitue sans conteste un observatoire privilégié des innombrables enjeux que soulève la remémoration du passé. Si d'aucuns en doutent, les travaux et essais français dont cet article propose la synthèse l'illustrent éloquemment. Ils montrent, en contrepoint des convoitises que l'archive suscite, le pouvoir que nos représentations occidentales imputent à leur possession. Cible d'une violence d'un autre genre, l'archive malmenée nourrit les polémiques à la faveur desquelles varient les alliances et se meuvent les lignes de rupture. Sur l'échiquier de la mémoire, militants, historiens professionnels, politiques, législateurs et juges jouent un jeu compliqué auquel, à compter des années 1980, prennent part les témoins ainsi que les historiens issus des rangs des communautés mémorielles. A l'épreuve de la preuve, les mémoires s'entrechoquent. Mémoires dominées et dominantes, victimaires et héroïques, subjectives et objectives, mémoires du cœur et de la raison s'opposent dans un fracas dont les secousses affectent inmanquablement la discipline historique.

Mots clés : Archives. Histoire. Mémoire. Évènement traumatique.

Pour citer cet article :

SAGNES, Sylvie. Quand Clío joue les Pandores: les archives entre histoires et mémoires. *Revista Tempo e Argumento*, Florianópolis, v. 5, n.9, jan./jun. 2013. p. 188 - 202.

DOI: 10.5965/2175180305092013188

<http://dx.doi.org/10.5965/2175180305092013188>

Sylvie Sagnes
Chargée de recherches CNRS
IIAC, UMR 8177
Equipe
LAHIC (EHESS, CNRS, MCC)
Paris / Carcassonne
sylviesagnes@wanadoo.fr

When Clio plays the Pandoras: the archives between histories and memories

Abstract

History and memory are not two exactly surimposable concepts and they are even less as soon as the past they describe has a traumatic history's mark. In the heart of the struck relationships Clio and Mnemosyne then have, records are standing. In cases like these, the treatment they receive forms a special look-out post to see the innumerable issues that the recall of the past rises. If there are some who are doubtful of this, French works and essays of which this paper offers to summarize the major points, are good example of the validity of this assertion. As a counterpoint to the covetousness the records arouse, they show the power that our occidental representations attribute to their ownership. Target of another kind of abuse, the roughly handled records feed controversies, and by these ones, alliances change and the split lines move. On the memory scene, activists, professional historians, politicians, lawmakers and judges play a complicated game in that, as from the 80s, the witnesses take a part, just as the historians who came from the ranks of memory communities. To the test of proofs, memories knock together. Dominating and dominated, victimized and heroic, subjective and objective, emotional and rational memories confront each other in a crash of which the jolts inevitably affect history as a discipline.

Keywords: Records. History. Memory. Traumatic event.

Quando Clio toca as Pandoras: os arquivos entre histórias e memórias

Resumo

História e memória não são duas noções que podem sobrepor-se exatamente e isto tanto menos quanto o passado do qual elas dão conta traz a marca de um traumatismo da história. No coração das relações desarmonicas que têm Clio e Mnemósine, guarda-se o arquivo. Em semelhante caso, o tratamento do qual este é objeto constitui de modo incontestável um observatório das inumeráveis implicações que a rememoração do passado suscita. Se alguns duvidam dessa verdade, os trabalhos e ensaios franceses dos quais este artigo propõe a síntese o ilustram eloquentemente. Eles mostram, em contraposição às ambições que o arquivo suscita, o poder que nossas representações ocidentais imputam à sua posse. Alvo de uma violência de outro gênero, o arquivo negligenciado nutre polêmicas a favor das quais variam as alianças e se movem linhas de ruptura. Sobre o tabuleiro da memória, militantes, historiadores profissionais, políticos, legisladores e juízes jogam um jogo complicado, do qual, a contar dos anos 1980, participam as testemunhas assim como os historiadores provindos das fileiras das comunidades memoriais. À prova da prova, as memórias se entrecocam. Memórias dominadas e dominantes, vitimárias e heroicas, subjetivas e objetivas, memórias do coração e da razão se opõem em um estrépito cujos solavancos afetam infalivelmente a disciplina histórica.

Palavras-chave: Arquivos. História. Memória. Acontecimento traumático.

De tous les vents de mémoire qui balaient notre monde globalisé, ceux qui se lèvent dans le sillage des traumatismes de l'histoire soufflent de nos jours avec une intensité sans précédent. Guerres, diasporas, déportations, répressions, génocides, internements, esclavages, totalitarismes nourrissent autant de mémoires de la douleur. Hier illégitimes, refoulées, enfouies sous le silence imposé par la stigmatisation, l'incompréhension, la simple inattention, ou la peur du malentendu, ces mémoires rompent aujourd'hui avec le déni et sortent de l'ombre pour attiser une effervescence mémorielle qui les dépasse et en même temps les englobe. Amplifiant l'écho de « l'éloge inconditionnel de la mémoire » (TODOROV, 1995, p 13.) qui partout résonne, elles participent d'un culte composite où se mêlent l'hédonisme de la nostalgie et la contrainte du devoir. Et ce, jusqu'à la sacralisation.

Aux côtés des écrivains et des philosophes qui donnent à voir la mémoire comme un acte de résistance, les historiens ne contribuent pas peu à cette montée en puissance qu'ils sont plus ou moins capables de contrôler. C'est que bien (trop) souvent, le « devoir de mémoire » prend le pas sur le « devoir d'histoire ». L'historien se voit dès lors débordé, et avec lui son implicite « éthique de vérité et de liberté », sa croyance en la « souveraineté du savoir » (DUCLERT, 2010, p 11.) et en « la fonction critique de l'histoire » (*Ibid.*, p 36.). La noble idée qu'il se fait de sa discipline comme « fondement des consciences publiques » (*Ibid.*, p 19.) s'en trouve problématiquement hypothéquée. Dépassé, l'historien l'est diversement : par la justice, la loi, l'Etat, et, de plus en plus en France, par le chef de l'Etat. Le juge, le législateur, le politique interviennent pour définir la vérité historique, acculant l'historien à jouer un rôle de juge, de procureur, de témoin ou de simple expert-consultant. Doublé, ce dernier l'est également par ce que François Hartog nomme le *présentisme*, c'est-à-dire un présent prisonnier de lui-même, incapable de créer, de penser un ordre du temps (HARTOG, 2012).

En amont de cette Histoire bousculée, à sa source, disons, pour jouer avec les mots, est l'archive. Elle offre un point de vue privilégié sur la manière dont nos sociétés font avec les maux du passé. Telle une boîte noire, l'archive, perdue, soustraite, interdite, secrète, cherchée, découverte, révélée, instruite, déchaîne les passions qui brisent l'adéquation, plus que précaire, des devoirs de mémoire et d'histoire. En mettant en

scène, non seulement ses lecteurs « naturels » que sont les historiens, mais aussi ses détenteurs, ainsi que ceux dont elles parlent ou leurs ayants-droits, l'archive permet une appréhension élargie des mémoires du mal, embrassant tout à la fois la communauté mémorielle des « traumatisés » et celle des « traumatisants » dont le professionnel du passé peut être amené à déranger l'évidence du face à face. Les auteurs de ce dossier thématique en font le pari. Mais avant d'entrer dans le détail des résultats de leurs recherches inédites, il importe de situer plus précisément notre questionnement au regard des leçons d'ores et déjà tirées des affaires, plus ou moins retentissantes, dans lesquelles l'archive et les enjeux mémoriels qu'elle cristallise ont été amenés à jouer le premier rôle.

Captation et pouvoir

La diaspora archivistique analysée dans *La mémoire spoliée* (2007) compte au nombre de ces dossiers qui ont ces dernières décennies défrayé la chronique. L'auteur, Sophie Cœuré, déroule avec minutie l'histoire complexe de la spoliation des archives françaises par les nazis sous l'Occupation, leur évacuation et leur dispersion dans plus de mille dépôts de fortune à l'Est puis à l'Ouest du grand Reich au moment de la débâcle, leur récupération et leur rétention, sous le sceau du secret, par les soviétiques, leur retour enfin, d'abord au compte-gouttes, puis massif, à l'heure de la Pérestroïka. Avec Sophie Cœuré, l'on peut à bon droit se demander à quoi tiennent ces captations successives. Autant l'on peut comprendre le pillage des œuvres d'art, compte tenu de leur valeur marchande, autant la saisie des archives peut laisser perplexe. L'historienne montre que ces captations s'inscrivent dans l'histoire longue des guerres, au regard de laquelle les guerres napoléoniennes marquent une rupture nette. Jamais comme alors en effet, l'on a pillé et dépossédé les pays conquis de leurs archives. Concentrées à Paris, ces archives sont mises au service de l'idée d'Empire. Mais déjà ces saisies inspirent un malaise, y compris chez les spoliateurs eux-mêmes ; déjà, s'exprime quelque chose de la conscience de la valeur patrimoniale de l'archive. Les traités qui suivent les guerres de 1870-71 (Francfort 1871) et de 1914-18 (Versailles 1919) vont d'ailleurs dans le sens d'une limitation

du droit de saisie. Sous le Troisième Reich, ces règlements font l'objet d'une interprétation extensive, les Allemands justifiant doublement les spoliations perpétrées. Celles-ci sont d'abord entreprises au nom de la conduite politique et militaire de la guerre, ce qui vaut aux documents militaires et diplomatiques d'être les premiers visés. L'occupant invoque également le contentieux franco-allemand, aggravé par la défaite allemande de 1918, en vertu duquel les spoliations des archives d'autres natures valent réparation différée et légitime des préjudices antérieurs. Mais le droit de guerre ne rend qu'imparfaitement compte de la logique présidant aux saisies, quand les premières visées sont les archives d'institutions tels la SFIO, le Grand-Orient de France, l'Alliance Française, les églises protestantes, etc., les archives privées d'anciens ministres, de journalistes, d'émigrés russes, de francs-maçons, et les archives des juifs. Ces dernières sont saisies, pour l'essentiel, à la faveur de l'« action meuble », opération confiée à Kurt von Behr consistant à vider les logements « abandonnés » par les familles juives (38 000 en France). Les vols d'archives servent à l'évidence l'idéologie nazie et sa « volonté de purifier la culture ». Ainsi la mainmise sur les archives va-t-elle de pair avec une réécriture de l'histoire européenne au profit de l'Allemagne et le combat mené tout à la fois contre les juifs, les communistes et les francs-maçons.

Evacuées et dispersées dans le désordre du repli allemand, ces archives volées sont retrouvées aux quatre coins du Reich à partir de 1945. Si les Alliés anglais et américains s'entendent pour restituer à la France les papiers retrouvés dans leur zone d'occupation respective, les Soviétiques n'envisagent pas la question sous le même angle. La logique du trophée prévalant sur toute autre, les archives trouvées sont envoyées à Moscou, et non seulement les archives allemandes, mais aussi les autres, dont les archives françaises. La guerre froide qui commence dès 1947 fixe pour plusieurs décennies en Union soviétique toutes ces archives, mises au secret au figuré comme au propre, puisqu'elles entrent dans le secteur III du TsGOA, un centre documentaire ultrasecret, un « goulag des archives » en somme, construit au nord de la capitale pour abriter toutes les archives spoliées. Aucune stratégie planifiée préalable n'a présidé à cette nouvelle spoliation, faite au hasard des trouvailles. Cette absence de préméditation est à vrai dire le seul trait qui la distingue des manières de faire nazies. Car en ce qui

concerne l'exploitation de la prise, les visées s'avèrent identiques. Dépouillées, inventoriées et reclassées suivant les critères de l'archivistique soviétique, c'est-à-dire sans souci du respect des fonds, les archives sont passées au peigne fin afin d'alimenter les rapports spéciaux commandés par le Kremlin. Outre cette visée de renseignement, l'énorme bureaucratie mobilisée pour mettre à exécution le plan secret de l'étude des fonds, sert la politique de propagande de l'Union.

Qui contrôle l'archive, contrôle l'histoire, celle contemporaine, en train de s'écrire, et celle passée, à réécrire. C'est du moins l'intuition commune qui semble régir le rapport vampirique des régimes totalitaires aux archives. L'exemple à double détente de ces archives spoliées est d'autant plus instructif que ces archives ne sont pas, au départ, des archives du traumatisme, mais plus exactement des archives « traumatisées ». Ce n'est en effet ni leur contexte de production ni leur contenu qui en font des archives du traumatisme, mais les traces laissées par l'histoire de leurs transferts, de leurs occultations, de leurs démantèlements. Leur destin tourmenté témoignent du pouvoir reconnu à l'archive, et que révèlent, de manière caricaturale, l'instrumentalisation qu'en ont tenté les dictatures.

Le choc des mémoires

De fait, toute mainmise sur l'archive encourt aujourd'hui le soupçon et l'accusation de « totalitarisme » (COMBE, 2001, p 26.). En France, la découverte du « fichier des juifs », en 1991, et les polémiques qui ont suivi ont offert une caisse de résonance à ce type de réquisitoire, dont Sonia Combe s'est plus particulièrement faite l'interprète, dans *Archives interdites* (2001). Pour mémoire, rappelons que ce fichier des juifs est un de ceux constitués suite à l'ordonnance allemande du 27 sept 1940 en zone occupée et à la loi française du 2 juin 1941 en zone non occupée. Ces deux textes stipulaient l'obligation pour les Juifs de se faire enregistrer dans les commissariats de police et dans les services de préfecture. C'est sur la base des fichiers ainsi constitués que furent organisées l'arrestation et la déportation des Juifs. Or, en 1991, date à laquelle il est retrouvé par Serge Klarsfeld au service des archives du ministère des anciens combattants, le fichier du

département de la Seine est sensé ne plus exister depuis belle lurette, à l'instar, d'ailleurs, de tous ceux dont l'existence a été révélée par la suite. Il aurait dû être détruit comme l'ordonnait la circulaire d'Edouard Depreux du 6 décembre 1946 qui, faisant suite à l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine, déclarait nuls tous les actes entraînant la discrimination fondée sur la qualité de juif. De même, au regard de la loi « informatique et libertés » votée en 1978, loi qui interdit l'existence de fichiers comprenant des informations d'ordre privé, telles les mentions relatives aux origines ethniques et aux confessions religieuses, ces fichiers n'ont pas lieu d'être. C'est d'ailleurs au nom de cette loi que les fichés ou leurs parents réclament en 1991 la destruction des fiches les concernant, qu'ils considèrent infâmant. Du reste, à la veille de leur découverte, on les pense en effet bel et bien supprimés, compte-tenu des résultats de l'enquête menée par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) en 1980. Cette année-là, au mois de mars, *Le Canard enchaîné* révèle l'existence du fichier des juifs de la région parisienne dans un centre de la gendarmerie nationale à Rosny-sous-Bois. La CNIL enquête en vain, à l'échelle nationale, et conclut son rapport en s'étonnant tout de même qu'aucun fichier n'ait réchappé à la destruction et qu'aucune preuve de leur destruction n'ait été trouvée. En fait les fichiers sauvés de la destruction l'ont été en raison d'une seconde circulaire Depreux, de janvier 1947, dans laquelle le ministre de l'intérieur revient sur son ordre précédent, engageant à conserver les « documents qui peuvent présenter des avantages [...] en permettant la recherche et le regroupement d'individus disparus ou dispersés, ou la délivrance de certificats de déportation ou d'arrestation » (*Ibid.*, p 221-222.). Aux archives du ministère des anciens combattants, le fichier sert aux vérifications pour l'établissement de pensions.

Les polémiques que soulève sa « découverte » portent d'abord sur le devenir du fichier. D'aucuns souhaitent sa destruction, d'autres veulent sa conservation, mais ne s'accordent pas sur le lieu du dépôt, les uns militant pour les Archives Nationales, les autres pour le Mémorial du martyr juif. Mais la controverse porte aussi et surtout sur les pratiques archivistiques en France. Le débat est d'autant plus virulent qu'alimenté de nouveaux rebondissements, à commencer par les résultats de la nouvelle enquête entreprise par la CNIL qui révèle l'existence de treize autres fichiers juifs dans les services

d'archives français. Les conclusions de la commission nommée par le ministère de la culture et présidée par René Rémond finissent de mettre le feu aux poudres. Celle-ci établit en effet que le fichier retrouvé au ministère des Anciens Combattants n'était pas caché et qu'il ne s'agit pas du fichier du recensement, mais d'un fichier établi pour l'indemnisation des victimes. Ces tentatives de dérobade ne font qu'ajouter aux révélations et mettre en évidence les mécanismes de rétention qui président à la gestion des archives en France.

Dans ses *Archives interdites*, Sonia Combe étaye diversement son réquisitoire. Au banc des accusés, figure en bonne place l'institution des archives, en qui elle voit une autre « grande muette »¹ (*Ibid.*, p 72.). L'historienne dénonce une administration soumise, sa soumission s'expliquant par le défaut de reconnaissance sociale. Elle met aussi en cause l'École des Chartes qui forment les archivistes à leur métier et dont l'enseignement n'accorde au temps présent que la portion congrue, sans rapport avec le volume des archives contemporaines que sont amenés à traiter les services aujourd'hui. La législation ne trouve pas beaucoup plus grâce à ses yeux, dans la mesure où, depuis le XIX^{ème} siècle, elle entame toujours plus la notion d'archives *publiques*. En exonérant certaines institutions de l'obligation de versements, en ne prévoyant pas de sanctions pour celles qui, sensées verser, ne versent pas, en imposant des délais de communicabilité, en soumettant la consultation des documents à l'autorisation des administrations versantes, en instituant l'arbitraire de la dérogation, le législateur en effet vide toujours davantage de sens l'idée, introduite à la Révolution, que l'archive est un bien commun. La loi, modifiée depuis la première parution d'*Archives interdites* en 1994, notamment en 2008, introduit un peu plus de libéralisme en matière de communication, mais crée aussi un statut d'incommunicabilité (pour les documents relatifs aux armes nucléaires, biologiques et chimiques), ce qui ne manque pas d'être perçu comme un précédent inquiétant. Ainsi le sens de l'État de l'archiviste et la volonté politique s'accordent-ils – ou s'accordaient-ils encore au début des années 1990 – pour réduire les archives au silence. Enfin, les historiens, complices plus ou moins volontaires, sont aussi dans le collimateur de Sonia

¹. En France, l'expression « grande muette » désigne l'armée active en raison des restrictions apportées par la loi aux libertés individuelles des militaires (droit de vote, d'expression, d'association, etc.).

Combe. Elle s'étonne ainsi de la soumission généralisée de la communauté scientifique au « tout-pouvoir de l'Etat sur ses archives » (*Ibid.*, p 23.), mais surtout elle reproche à ceux qui bénéficient des dérogations, qui en vertu de sa notoriété, qui en raison de son appartenance institutionnelle, de jouer le jeu de ce système arbitraire, qui exclut les uns et offre aux autres des monopoles. Selon l'historienne, le problème posé est double : moral dans la mesure où il y a inégalité face à l'archive ; scientifique puisque sont « [remises] en question les conditions démocratiques d'écriture de l'histoire et de l'indispensable pluralisme de l'historiographie » (*Ibid.*, p 64.).

A l'inverse, les historiens frondeurs de la trempe de Sonia Combe développent un point de vue qui les rapproche des militants des mémoires de la douleur. Eux aussi remettent en cause les arguments opposés au libre accès, à savoir la raison d'Etat (ou sûreté de l'Etat) et le respect de la vie privée. Ils opposent leur conception du devoir d'histoire ou de mémoire à celle de l'état-nation qui, en France comme ailleurs, s'avère plus « naturellement » porté à l'oubli, sinon au déni, qu'à l'introspection. Pour autant, l'on aurait tort de croire les rapprochements et antagonismes que met en scène le combat pour l'ouverture des archives, valent toujours et partout. A l'occasion, l'Etat s'avère même un précieux allié pour le militant de la mémoire, en tant qu'instance de recours qui rend justice et par laquelle peut être obtenue réparation du passé. Et quand lui-même est mis en cause, l'Etat sacrifie à l'occasion l'intégrité de la mémoire nationale sur l'autel de la repentance. Ainsi, en 1995, lors des commémorations de la Rafle du Vel' d'Hiv', le président Jacques Chirac a-t-il reconnu la responsabilité de la France dans les rafles et le génocide des Juifs. De la même manière, les faits nous donnent tout le loisir de constater qu'historiens et communautés mémorielles ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde.

La poussée du témoin

L'archive peut tout aussi bien être le lieu et le non-lieu de cette désolidarisation. Commençons par le non-lieu. Entendons par là la désaffectation de l'archive, au profit du témoignage, cette autre source de l'histoire et de la mémoire. Annette Wieviorka (1998)

date des années 1980 l'entrée dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler « l'ère du témoin ». Dans l'histoire de la mémoire de la Shoah, devenue aujourd'hui le « modèle et [le] cadre référentiel » (LAPIERRE, 2007, p 475.) de toute mémoire du mal, deux phases précèdent cette mobilisation massive du témoin. Celle d'abord d'un irrépressible besoin de témoigner, diversement motivé. Il s'agissait de faire renaître un monde anéanti, sauver les morts du néant, se venger, lutter contre le négationnisme et se ressaisir de son identité volée. Or à cette impérieuse nécessité n'a répondu que la plus parfaite indifférence. C'est du procès Eichmann (Jérusalem, 1961) que l'historienne date précisément l'avènement du témoin. Répondant à des impératifs de politique intérieure et extérieure, ce procès-spectacle s'est déroulé suivant une scénographie construite sur les témoignages. Les témoins (pas moins de 111) y ont joué le premier rôle, au point de faire oublier l'accusé, Eichmann. Ils ont été convoqués, non pas pour apporter la preuve de la culpabilité du prévenu, avec lequel, pour la plupart, ils n'avaient aucun lien, mais pour évoquer ceux qui sont morts, dire comment ils ont péri et conter leur propre survie. Désormais écouté, le témoin se fait porteur d'histoire, porteur d'une histoire de victimes qui n'a plus rien à voir avec celle des coupables qui s'est imposée avec le procès de Nuremberg.

Les années 1980 banalisent sa présence dans le champ de la mémoire et de l'histoire. Les scènes où évolue désormais le témoin se multiplient : les prétoires encore et toujours (en France, à l'occasion des procès Barbie, Touvier et Papon), les médias, les salles de classe. Il est vrai que le moment s'y prête. A l'heure où l'idéologie des Droits de l'Homme triomphe, les *talk-shows*, ces émissions télévisées dans lesquelles les gens ordinaires viennent débiter leur vie, battent des records d'audience, cependant que les sciences humaines connaissent un engouement sans précédent pour les récits de vie. Recherché, écouté, enregistré, filmé, le témoignage évolue néanmoins au cours du temps. Les premiers, suscités par la série américaine *Holocauste*, sont motivés par le souci de corriger l'image, jugée inexacte, donnée par la fiction. Les vingt mille témoignages, dont mille trois cents français, qui sont enregistrés par la Fondation Spielberg suite au succès de *La liste de Schindler*, ressortissent à une volonté de transmission et entendent donner la preuve vivante de l'échec du mal. Obéissant à l'impératif d'optimisme, le

témoin se fait alors « apôtre et [...] prophète » (WIEVIORKA, 1998, p 171.). Son expérience du mal le crédite d'une sagesse, lui donnant autorité à indiquer la direction que doit prendre la marche des siècles.

Ses rapports à l'historien sont de fait loin d'être simples. Parce que « le témoignage s'adresse au cœur et non à la raison », parce qu'il « suscite la compassion, la pitié, l'indignation, la révolte même parfois » (*Ibid.*, p 179.), il fait courir le risque d'« une démission de la pensée et de l'intelligence au profit du sentiment et de l'émotion » (*Ibid.*, p 124.). Aux yeux de l'historien, il a également le défaut d'aborder le passé d'un seul point de vue, celui des victimes. Et une histoire qui ne reposerait que sur des témoignages aggraverait encore son cas dans la mesure où elle serait fragmentée, parcellisée, en autant de témoins de l'événement historique responsable du malheur. Loin d'être gratuite, la défiance à l'égard des constructions-reconstructions du souvenir dont le témoignage est le cadre se fonde en outre sur le fait que celles-ci coïncident difficilement avec l'« impératif du métier d'historien, celui de la quête obstinée de la vérité » (*Ibid.*, p 167.). Cela étant, au témoin seul ne revient pas de départager l'historien et le militant de la mémoire.

L'Histoire est humaine

Comme l'historien ne se contente pas de l'archive et recourt au témoin, bien qu'il s'en méfie, le militant ne se contente pas du témoin, et recourt à l'archive, *via* l'historien indigène. Véronique Moulinié (2001) a montré en ce qui concerne la mémoire de la Retirada² le rapport ambigu des historiens et des hérauts de la mémoire. Si le regard porté sur le passé par l'historien est bienvenu, parce qu'extérieur et donc légitimant, il peut aussi s'avérer gênant, dès lors qu'il contrevient à certaines inflexions de la mémoire. S'agissant de la mémoire des Républicains espagnols, l'entente achoppe sur au moins sur deux points : les dissensions au cœur du camp républicains que les deuxième et troisième

². La *Retirada* (« retraite » en espagnol) désigne l'exode des 465 000 républicains, *guerrilleros* et civils (170 000) qui, au cœur de l'hiver 1939, franchirent les Pyrénées suite à la chute de la Seconde République espagnole et à la victoire du général Franco. Face à ce flot, la France improvisa des camps dans lesquels 350 000 de ces républicains furent internés dans des conditions particulièrement précaires.

génération s'emploient aujourd'hui à taire, au profit d'une vision unitaire du passé républicain ; le terme « concentration », terme officiellement employé par l'administration française en 1939 pour dénommer les camps. Quand les historiens, soucieux d'éviter tout amalgame malvenu, préfèrent parler de camps « d'internement » ou « de rétention » compte-tenu du sens qu'a pris l'expression avec la solution finale, les militants de la mémoire prônent quant à eux le retour à la terminologie officielle, cultivant au contraire l'amalgame et avec lui les accents doloristes de la mémoire. Etant entendu que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, les associations font dès lors émerger en leur sein leurs historiens qui n'hésitent pas à en remonter aux professionnels, tel celui à qui l'on doit les développements qui suivent :

A juste titre, dans notre milieu de militants de la mémoire républicaine et résistante, on aime les livres, on aime l'Histoire, on respecte les auteurs. Lisons donc, étudions, réfléchissons. Et, tout naturellement, s'il y a lieu, rectifions, complétons, ajustons les chronologies, les analyses et les synthèses... Voici, par exemple, quelques citations d'historiens connus qui comportent des inexactitudes. C'est sans doute dommage, mais : nul n'est infallible. La critique, rigoureuse et constructive, est indispensable.

Antony BEEVOR, *La guerre d'Espagne* (2006, Livre de Poche) p. 15 : « (PSUC) *Le Parti socialiste unifié de Catalogne était un amalgame des partis socialistes catalans au printemps de 1936* ».

Erreur : le PSUC fut créé le 23 juillet 1936 par fusion de quatre groupes : les fédérations catalanes du PSOE et du PCE, l'Unio Socialista de Catalunya et le Partit Catala Proletari. L'auteur confond peut-être avec la Jeunesse Socialiste Unifiée (JSU), créée en avril 1936, par fusion de la Juventud Socialista et de la Juventud Comunista, au niveau de toute l'Espagne. Page 225 : « *Le camp de Vernet-les-Bains... Sous l'administration de Vichy, le camp passa aux Allemands qui le reconstruisirent selon les plans de leurs propres camps de concentration* ».

Erreurs : 1) il s'agit du Vernet d'Ariège (Vernet-les Bains : Pyrénées Orientales), 2) les Allemands ne l'occupèrent qu'en juin 44, quelques jours après le débarquement en Normandie et 3) les grands travaux au camp eurent lieu en février et mars 1939.

Bartolomé BENNASSAR, *La guerre d'Espagne* (2004, Éditions Perrin) p. 425 : « [en URSS] *La Pasionaria, à l'écart de la communauté espagnole, paraissait dans une automobile de luxe. Son mari Julian, exilé à Rostov, et*

son fils Ruben qui mourut en héros devant Stalingrad furent sacrifiés au parti ».

Le rapprochement entre un *jugement de valeur* (négatif) contre une mère *m'as-tu-vu* (puisqu'elle « paraît ») et un *fait* (honoré) concernant un fils *héroïque* (puisqu'il « mourut... devant Stalingrad ») me semble bien mal venu. Le mari fut-il « exilé à Rostov... sacrifié » ? **En réalité** : Julián Ruiz Gabina est mort à 88 ans, en 1978 dans son village natal de Somorrostro (Biscaye). A quoi bon de tels détails, surtout s'ils sont erronés ?

Paul PRESTON, *La guerra civil española* (2e éd., 2004, DeBolsillo) p. 209 : « Negrin, Prieto y otros dirigentes republicanos escaparon a México, y pasaron allí el resto de sus vidas enzarzados en polémicas esteriles sobre a quien correspondia la responsabilidad de la derrota ».

Erreur : Negrin a vécu et agi à Londres en 40-44 ; il est mort à Paris en 1956. L'auteur renvoie dos à dos Prieto et Negrín, avec exagération (« el resto de su vida ») et une dureté expéditive (« polémicas esteriles »). De solides travaux contemporains (Enrique Moradiellos, Ángel Viñas) discernent significativement les trajectoires, les rôles et les responsabilités de Negrín et Prieto. Mieux eut valu que l'auteur discutât le titre réducteur et conformiste : « *guerra civil española* » : voir bulletin n° 115 p. 5.

Hugh THOMAS, *La guerre d'Espagne* (1985, Robert Laffont) p. 734 : « Franz Dahlem fut liquidé lors de la purge qui fit suite à l'insurrection de Berlin en juin 1953 ».

Erreur : le n° 2, avant-guerre, du PC Allemand, a été vice-ministre de l'Enseignement en RDA en 1967 ; il est revenu plusieurs fois au camp du Vernet où il avait été prisonnier ; il est mort en 1981 à Berlin, à l'âge de 90 ans.

In : Bulletin d'information de l'Amicale des Anciens Guerilleros Espagnols en France (FFI), 31 mars 2010, p. 2.

Ceci dit, à parcourir ces lignes, l'on ne doit pas préjuger de l'unanimité de la mémoire contre l'histoire, pas plus que l'on ne doit s'imaginer l'une et l'autre unes et indivisibles. Les mémoires sont parcourues de divergences, et de même la communauté des historiens ne fait-elle pas forcément bloc, toujours et en tout lieu, unie dans la fidélité sans faille à son éthique. Il est aussi en son sein des lignes de fracture qui, pour discrètes qu'elles soient, n'en sont pas moins réelles. Les critiques de Sonia Combe rapportées

rapidement précédemment, relèvent de ces différends possibles que l'on pourrait illustrer par ailleurs abondamment, en rapportant la chronique des thèses et contre-thèses qui opposent les disciples de Clio. En fournit un bon exemple l'historiographie de l'Occupation, champ de bataille sur lequel s'affrontent les interprétations résistancialistes, les hypothèses « immunitaires » et leurs récusations (DOBRY, 2003), les lectures opportunistes et leur dénonciation (LABORIE 2011). Son caractère de scientificité ne met pas l'histoire à l'abri des vents de mémoire, auxquels elle cède, poussée dans un sens ou un autre, à moins que, bon an, mal an, elle n'y résiste. L'archive du mal, pour en revenir à elle, sa sélection, son traitement, s'offrent donc aussi comme un observatoire privilégié de cette discipline qu'est l'histoire, de ce qui fonde l'autorité en la matière, de sa contestation, et de la possibilité, ou pas, de faire coïncider posture scientifique et engagement politique.

Références

CŒURÉ, Sophie.; DUCLERT, Vincent. *Les archives*. Paris: La Découverte, 2011.

CŒURÉ, Sophie. *La mémoire spoliée*. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique. Paris: Payot, 2007.

COMBE, Sonia. *Archives interdites*. L'histoire confisquée. Paris: La Découverte, 2001.

DOBRY, Michel (Org.). *Le Mythe de l'allergie française au fascisme*. Paris: Albin Michel, 2003.

DUCLERT, Vincent. *L'avenir de l'histoire*. Paris: Armand Colin, 2010.

FASSIN, Didier.; RECHTMAN, Richard. *L'empire du traumatisme*. Enquête sur la condition de victime. Paris : Flammarion, 2007.

HARTOG, François. *Régimes d'historicité*. Présentisme et expériences du temps. Paris: Le Seuil, Coll Points Histoire, 2012.

LABORIE, Pierre. *Le chagrin et le venin*. La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues. Paris: Bayard, 2011.

LAPIERRE, Nicole. Le cadre référentiel de la Shoah. *Ethnologie française*, XXXVII, 3, p. 475-482, 2007.

Quand Clio joue les Pandores : les archives entre histoires et mémoires

Sylvie Sagnes

LAURENT, Sébastien (Org). *Archives « secrètes », secrets d'archives?* Historiens et archivistes face aux archives sensibles. Paris: CNRS Editions, 2003.

MOULINIE, Véronique. Polyphonie ou Cacophonie? La mémoire des républicains espagnols en Languedoc-Roussillon. In : CIARCIA Gaetano (Org.). *Ethnologues et passeurs de mémoire*. Montpellier, Paris : MSH Montpellier, Karthala, 2011, p. 255-276.

ROBIN, Régine. Un passé d'où l'expérience s'est retirée. *Ethnologie française*, XXXVII, 3, p. 395-400, 2007.

TODOROV, Tzvetan. *Les abus de mémoire*. Paris: Arléa, 1995.

WIEVIORKA, Annette. *L'ère du témoin*. Paris: Hachette, 1998.

Recebido em: 02/12/2012

Aprovado em: 01/04/2013

Universidade do Estado de Santa Catarina – UDESC
Programa de Pós-Graduação em História - PPGH

Revista Tempo e Argumento
Volume 05 - Número 09 - Ano 2013
tempoeargumento@gmail.com